

## CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN !

Le Pacte pour la Transition a vocation à engager les changements nécessaires à la résilience des communes et de leurs groupements en réponse aux enjeux majeurs des prochains mandats électoraux (écologiques, sociaux, démocratiques).

Il est composé de 32 mesures et de 3 principes transversaux.

**Principe A : Sensibilisation et formation à la transition :** Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu-es, agent-es territoriaux, jeunes, habitant-es, acteurs économiques, etc.

**Principe B : Co-construction des politiques locales :** Engager un processus de construction collective de politiques locales, en associant élu-es, citoyen-nes, agent-es et représentant-es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

**Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale :** Pour répondre à l'urgence climatique et sociale, intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune et ses groupements.

**Mesure 1 :** Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).

- ◆ Appel d'offre : Inclure des dispositions sociales, environnementales ou locales dans les marchés publics en repensant le cahier des charges des appels d'offre.
- ◆ Rationalisation des achats

**Mesure 2 :** Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques. *crowdfunding fonds de solidarité.*

**Mesure 3 :** Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

- ◆ Passer à un fournisseur d'énergie renouvelable et éthique tel Enercoop
- ◆ Sobriété énergétique
- ◆ Engager un plan de rénovation pour tendre vers des bâtiments passifs énergétiquement
- ◆ Rationaliser le système d'éclairage public
- ◆ Respect de la législation avec l'extinction des vitrines des commerces de 23h à 6h
- ◆ Stopper l'expansion des panneaux d'affichage LED *règlement local de publicité intérieure.*
- ◆ Tout nouveau bâtiment mis à la construction doit être à minima passif voir à énergie positive *avec réserve de faisabilité technique.*
- ◆ Mettre en place des panneaux solaires sur les bâtiments publics
- ◆ Réévaluer les équipements d'entretien municipaux
- ◆ Mener des campagnes d'économie d'énergie dans les bâtiments publics auprès des agents
- ◆ Refuser la 5G  5G

**Mesure 4 :** Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.



## CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN !

**Mesure 5 :** Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.

- ◆ Encourager la présence de producteurs bio/agriculture raisonnée proches de Nogent-sur-Marne sur le marché
- ◆ Acquérir des terres et des fermes, par exemple via « Terre de liens »
- ◆ Soutenir le courant AMAP à Nogent-sur-Marne

**Mesure 6 :** Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.

**Mesure 7 :** Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

- ◆ Créer une cuisine centrale qui intègre légumerie, circuits courts et bio *étude lancée*
- ◆ Aller au-delà de la loi Egalim avec plus de bio, plus de local et plus aucun contenant plastique
- ◆ Sensibilisation des publics nogentais à une alimentation responsable
- ◆ Créer sur le site du nouveau marché un lieu de restauration solidaire, pédagogique, bio et local

**Mesure 8 :** Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire. *PLU(i)*

- ◆ Mettre en place un PLU vert avec zéro artificialisation *par dérogation*
- ◆ Débétonner les bords de Marne, les parkings et toutes les zones où les surfaces artificielles ne sont pas nécessaires *en cours*
- ◆ Débitumer les cours d'école et en faire des cours d'écoles « Oasis » *fonction des écoles*
- ◆ Mettre en place des chaussées avec revêtements poreux
- ◆ Permis de végétaliser au pieds des arbres
- ◆ Privilégier les semences locales et exclure les plantations du type « palmier »
- ◆ Imposer dans le PLU un minimum de végétalisation de 30 % des parcelles des particuliers et des projets immobiliers *PLU modifié 40% suivant zones.*
- ◆ Protéger les arbres
- ◆ Sortir du gazon synthétique *(Stade municipal unique.)*
- ◆ Mise en place de partenariats avec l'école du Breuil et la Ferme de Paris et les services parisiens du bois de Vincennes
- ◆ Étendre le « Zéro Phyto » à toute la commune dont le cimetière
- ◆ Renforcer la lutte anti-mégots et installer des poubelles spéciales
- ◆ Améliorer le réseau d'assainissement
- ◆ Récupération de l'eau de pluie dans tous les bâtiments publics
- ◆ Multiplier les mares dans les parcs publics
- ◆ Installation de fontaines dans les rues
- ◆ Développer l'agriculture urbaine via des terrains privés et publics
- ◆ Faire du site de la MJC un site pilote avec un jardin potager, dé-bétonner le site et créer un îlot de verdure autour

**Mesure 9 :** Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire. *interdit au delà de 600m<sup>2</sup>*



## CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN !

**Mesure 10 :** Protéger la ressource en eau, en assurant une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.

- ◆ Dénoncer le contrat Véolia pour passer en régie publique
- ◆ Récupération de l'eau de pluie dans tous les bâtiments publics
- ◆ Inciter l'habitat privé à se doter de collecteurs d'eau
- ◆ Valoriser les sources existantes et les protéger en les inscrivant au PLU
- ◆ Nettoyage régulier des berges de la Marne *Berger sauner*
- ◆ Faire appliquer la loi sur l'eau dans les habitats privés et bâtiments publics qui ne sont pas correctement reliés pour le traitement des eaux
- ◆ Economiser l'eau par des actions de sensibilisation des habitants
- ◆ Mise en place de réducteurs de pression dans les bâtiments publics
- ◆ Surveillance des fuites d'eau sur la voirie pour une intervention rapide
- ◆ Rendre l'eau accessible à tous en faisant contribuer la commune au FSL pour aider à la prise en charge des impayés d'eau *CENS*.

**Mesure 11 :** Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.

- ◆ Promouvoir et soutenir les projets citoyens de production d'énergie
- ◆ Solliciter le territoire pour lancer un plan ambitieux de rénovation du bâti privé
- ◆ Sensibiliser les citoyens à travers des défis et des campagnes d'économie d'énergie

**Mesure 12 :** Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.

**Mesure 13 :** Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.

**Mesure 14 :** Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.

**Mesure 15 :** Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.

- ◆ Créer des pistes cyclables en site propre
- ◆ Créer des itinéraires réservés ou prioritaires aux vélos en pensant un axe aller et retour entre les 2 RER ainsi qu'un axe Marne/Centre-ville
- ◆ Généraliser les contre-sens cyclables dans les rues à sens unique, les tourner à droite
- ◆ Augmenter le nombre de place de parking pour les vélos
- ◆ Créer des parkings sécurisés pour les vélos aux abords des RER
- ◆ Veiller à l'entretien des trottoirs, voir à leur élargissement pour favoriser la marche et l'accessibilité de tous
- ◆ Mettre en place des feux-tricolores pouvant être déclenchés par les piétons
- ◆ Encourager la création de Pedibus Piétons/Vélos
- ◆ Réaménager la place du général Leclerc pour diminuer la place de la voiture et rendre la traversée des piétons et des vélos beaucoup plus sécurisée



## CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN !

- ◆ Presser le département pour accélérer la construction de la passerelle vélo/piétons entre Nogent-sur-Marne et Champigny

- ◆ Piétonniser la rue Charles de Gaulle *dans un premier temps promouvoir le partage de voirie.*

**Mesure 16 :** Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.

**Mesure 17 :** Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.

**Mesure 18 :** Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

**Mesure 19 :** Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune. *ouvrir le débat au niveau de l'EPT*

**Mesure 20 :** Développer des habitats participatifs et des éco-lieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.

- ◆ Modifier le PLU pour créer de l'habitat participatif, Oasis, éco-lieux
- ◆ Préempter des terrains et/ou immeubles pour le logement social/éco-lieux

**Mesure 21 :** Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.

**Mesure 22 :** Limiter la place de la publicité dans l'espace public.

**Mesure 23 :** Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables.

**Mesure 24 :** Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous. *contrat mixité sociale*

**Mesure 25 :** Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous. *promouvoir davantage l'existant*

**Mesure 26 :** Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.

**Mesure 27 :** Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.

- ◆ Créer des emplois liés à la transition *(privé + public)*
- ◆ Créer une recyclerie à Nogent-sur-Marne
- ◆ Incitation des bailleurs-sociaux ou promoteurs à remplir leurs obligations (présence de gardiens, animation etc)
- ◆ Cuisiniers municipaux par la création d'une cuisine centrale
- ◆ Intégrer les réfugiés dans ces nouveaux emplois





## CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN !

**Mesure 28** : Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.



- ◆ Créer une plateforme pour collecter les questions des citoyens et les initiatives citoyennes auxquelles la collectivité s'engage à répondre
- ◆ Impliquer les usagers de services publics dans les choix de fonctionnement
- ◆ Renforcement de l'éducation civique à la citoyenneté auprès des enfants
- ◆ Création d'un conseil citoyen (commissions extra-municipales)

**Mesure 29** : Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.



**Mesure 30** : Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique.



**Mesure 31** : Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant.es.



- ◆ Pérenniser, valoriser, soutenir et développer la MJC (Maison des Jeunes et de la culture) de Nogent-sur-Marne
- ◆ Mettre à disposition des habitants un lieu convivial de rencontre et d'échange ouvert le week-end
- ◆ Mise en place d'une Ressourcerie avec atelier de réparation
- ◆ Aider au développement de la vie de quartier

**Mesure 32** : Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations



*[Signature]*  
*[Signature]*

Liste

Collectif local

Ensemble ce nous

voke t'ille

En signant le Pacte pour la Transition :

- La liste s'engage à respecter les 3 principes transversaux et à mettre en œuvre au moins 10 mesures choisies (parmi 32) ;
- Le collectif local s'assure de la bonne mise en œuvre et du respect de ces engagements